



EDITO

Cher Adhérent,

Cette nouvelle année pour notre activité sera marquée par l'application des nouveaux dispositifs de la formation professionnelle continue issus de la loi du 5 mars 2014.

L'action de notre structure s'inscrira dans un contexte économique difficile associé à une baisse de nos ressources.

CONSTRUCTYS Antilles Guyane vous accompagnera dans vos projets de formation car nous mettrons tout en œuvre pour rechercher les financements extérieurs nécessaires pour la prise en charge de votre plan de formation.

Ce premier numéro de notre lettre d'information, a pour objectif de vous présenter notre programme d'activités d'une part et de vous transmettre des informations pratiques sur notre offre de services d'autres part.

Bien sûr, vous y trouverez de la documentation sur les dispositifs phares de cette réforme. Nos conseillers en formation sont à votre disposition pour assurer auprès de vous un service de proximité de qualité. N'hésitez pas à les contacter.

Toute l'équipe de CONSTRUCTYS Antilles Guyane vous souhaite une belle année.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Le Président
Freddy BARBIN



Un nouveau site a été créé par et pour la profession. Vous y trouverez des informations juridiques, économiques, sociales, voire politiques sur le secteur d'activité que vous représentez. Bonne navigation sur www.btpmartinique.fr !

LE COMPTE PERSONNEL FORMATION

Le Compte Personnel Formation vient en remplacement du Droit Individuel à la Formation. Ce dispositif qui se veut plus novateur et plus efficace concerne l'ensemble des employeurs et des salariés. Il est régi par les articles L 6323-1 et suivants et R 6323-1 et suivants du Code du Travail. Il s'agit d'un compte ouvert pour toute personne âgée d'au moins 16 ans en emploi ou à la recherche d'un emploi ou accompagnée dans un projet d'orientation et d'insertion professionnelle. Il est valable tout au long de la vie professionnelle du candidat et est clôturé quand la personne fait valoir ses droits à la retraite. Le Compte Personnel Formation est alimenté à hauteur de 24 heures par année de travail à temps complet jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120h puis de 12 heures par année de travail à temps complet, dans la limite d'un plafond total de 150 heures.

Le Compte Personnel Formation est la propriété de l'individu. L'entreprise peut néanmoins accompagner ses salariés en les sensibilisant à l'intérêt du Compte et promouvoir certaines actions dans le cadre d'un co-investissement.

Dès le 1^{er} janvier 2015, les heures de DIF sont transférées dans un sous-compte du Compte Personnel Formation qui sont utilisées en priorité jusqu'au 31 décembre 2020.

Les salariés doivent se connecter avec son numéro de sécurité sociale au site suivant : www.moncompteformation.gouv.fr pour créer son compte et visualiser les formations éligibles.

CONSTRUCTYS peut prendre en charge les formations dans le cadre du CPF à partir du moment où vous nous confiez sa gestion. Votre entreprise peut alors bénéficier de nos services mis en œuvre. N'hésitez pas à nous contacter.

CO-INVESTIR POUR DES PROJETS PARTAGÉS



Le Président, Freddy Barbin,
le Vice-Président, Didier Dyrande,
l'ensemble du Conseil d'Administration,
le Secrétaire Général, Nathalie Fortunée
et toute l'équipe de CONSTRUCTYS Antilles Guyane
vous présentent leurs **MEILLEURS VOUX**
pour l'année 2015.



EN 2015, DE NOUVEAUX DÉRIS À RELEVÉR
La formation professionnelle continue d'adultes :
CONSTRUCTYS Antilles Guyane et ses filiales
pour vous conseiller et vous accompagner
dans tous vos projets emploi et compétences.



Martinique
Z.I. de la Lézarde-Vole N°1
Imm. les Amandiers
97232 LAMENTIN
Tél. : 05 96 51 51 02
Fax : 05 96 51 51 39

Guadeloupe
Centre Commercial Petit Pétou
B.P. 611
97176 LES ABYMES Cedex
Tél. : 05 90 89 93 93
Fax : 05 90 89 93 92

Guyane
Imm. de la Caisse des Congés Payés
Rocade de Zéphir - Route de Baduel
97300 CAYENNE
Tél. : 05 94 30 26 38
Fax : 05 94 25 47 92



LES REUNIONS D'INFORMATION

Afin de pouvoir vous apporter les informations sur l'impact de la réforme dans votre entreprise, CONSTRUCTYS Antilles Guyane a prévu la mise en œuvre de réunions d'information. La 1^{ère} réunion s'est réalisée en Guyane le 12 janvier 2015.



Plus de 30 entreprises y ont participé. Les entreprises ont pu poser des questions et nous avons répondu à leurs préoccupations.

LE PLAN DE FORMATION

Les conditions de financement de la formation professionnelle pour les entreprises de plus de 10 salariés sont modifiées dès 2015. Le taux unique de 1% est à verser chaque année à votre OPCA soit CONSTRUCTYS.

Cher Adhérent, votre plan de formation devra être conçu dans une logique d'individu et sur la base de projets partagés avec votre entreprise.



Les Intervenants :

Mr David MAZURELLE, Directeur Général de l'OPCA de la CONSTRUCTION
Mme Darlyne MORIN, Conseiller en Formation de la GUYANE

La prochaine réunion d'information est prévue le 2 février 2015 à notre agence en Martinique et le 24 février 2015 en Guadeloupe.

D'autres rendez-vous sont à programmer. Venez nombreux !!!

Vous avez la possibilité de verser des contributions volontaires qui vous permettront d'avoir accès à des services personnalisés et un meilleur accompagnement (subrogation, ingénierie financière et pédagogique, conseil....)

Cher Adhérent, dans les prochains jours, nos Conseillers en Formation rentreront en contact avec vous afin de convenir d'entrevue dont l'objectif sera d'analyser votre plan de formation et vous proposer des services adaptés à votre situation.

L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

La loi du 5 mars 2014 a créé un entretien professionnel revisité. Elle donne une place centrale à l'entretien professionnel dans le parcours formation du salarié dans l'entreprise. Cet entretien professionnel est distinct de l'entretien d'évaluation et est obligatoire sous peine de sanctions. Dans les entreprises de plus de 50 salariés, l'entretien doit permettre de vérifier que les salariés ont bénéficié d'une action de formation - d'une certification par la formation ou la VAE - d'une progression salariale ou professionnelle.

A défaut d'entretien durant six ans et d'au moins deux des trois critères ci-dessus, le salarié pourra bénéficier d'un abondement correctif de son Compte Personnel Formation.

Il doit donner à une formalisation écrite. CONSTRUCTYS Antilles Guyane met à votre disposition un Guide de l'entretien à destination du Responsable de l'entreprise et une trame à destination du Salarié. Pour en savoir plus, rentrer en contact avec votre Conseiller en Formation.



Martinique
Z.I. de la Lézarde-Vole N°1
Imm. les Amandiers
97232 LAMENTIN
Tél. : 05 96 51 51 02
Fax : 05 96 51 51 39

Guadeloupe
Centre Commercial Petit Pêrou
B.P. 611
97176 LES ABYMES Cedex
Tél. : 05 90 89 93 93
Fax : 05 90 89 93 92

Guyane
Imm. de la Caisse des Congés Payés
Rocade de Zéphir - Route de Baduel
97300 CAYENNE
Tél. : 05 94 30 26 38
Fax : 05 94 25 47 92